

\*\*\*\*\*

N° : 2021.5.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

\*\*\*\*\*

Nb de membres  
en exercice :  
31

Séance du 9 décembre 2021  
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

Nb de présents :  
23

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN DE 3,1728 HECTARES A LA SAS KS PROMOTION, ZAE  
DU MUEHLBACH**

Nb d'absents :  
8  
- dont suppléés : 1  
- dont représentés : 3

**POINT 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet développé pour la ZAE du Muehlbach consiste à vendre et faire aménager le terrain de 3,1728 hectares en proposant deux types de produits :

- deux bâtiments multi cellules de 120 à 150m2 chacune, associables. Il s'agira uniquement de vendre ces cellules pour constituer une copropriété d'entreprises à destination d'artisans et de petites entreprises locales. La demande identifiée est importante localement ;
- cinq terrains aménagés à vendre à la construction pour des projets d'entreprises plus importants.

Votants :  
27  
- dont « pour » : 26  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 1

La CCPR sera associée au choix des candidats acquéreurs, que ce soit pour les locaux ou les terrains. Le programme démarrera dès 2022 et constituera une offre utile alors même que la CCPR n'a quasi plus de terrain d'entreprise à vendre.

KS PROMOTION démarrera les aménagements ainsi que la construction d'un premier bâtiment de cellules dès 2022, en finançant en propre sans attendre de pré-commercialisation.

Les adresses seront déterminées sur le principe suivant avec une nouvelle rue à créer :

**Parc d'Activités du Muehlbach  
Bergheim/ Guémar/ Ribeauvillé  
XX, rue de YY  
68 750 BERGHEIM**

Le projet sera réalisé sur la parcelle 563/162, section n°33, commune de BERGHEIM, d'une contenance de 3,1728 hectares. L'offre d'achat est faite sur la base de 3 500€ l'are HT correspondant à l'avis de France Domaine, soit un total de 1 110 480€ HT. Les frais de Notaire étant à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

- VU** le croquis d'arpentage 575D du 13 février 2008 ;
- VU** la proposition d'achat de KS Promotion du 22 juin 2021 ; réactualisée le 19 octobre 2021 ;
- VU** l'avis de France Domaine du 28 juin 2021 ;
- VU** l'avis favorable de la Commission Développement Economique du 14 septembre 2021 ;
- VU** l'accord de principe à la vente du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021, point 10.1 adopté à l'unanimité ;

**Délibération n° 2021.5.77**

Page 1/2  
(dont 0 page en annexe)

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2021

Application agréée E-legalite.com

**VU** l'avis favorable de la Commission Développement Economique du 23 novembre 2021 ;

**VU** le projet d'acte notarié

**CONSIDERANT** l'intérêt local à la vente pour développer un programme d'aménagement associant immobilier d'entreprises à la revente et parcelles viabilisées à destination des entreprises ;

**SUR PROPOSITION** des Commissions Réunies en leur séance du 2 décembre 2021 ;

**SUR** les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

**Et**

**Après** en avoir délibéré,

**1° AUTORISE**

- la vente d'une parcelle de 3,1728 hectares, n°563/162, section n°33, commune de BERGHEIM au prix de 1 110 480€ HT, hors frais de Notaire, au profit de la SAS KS PROMOTION, 10 rue de l'Atome, 67 800 BISCHHEIM, inscrite au RCS de STRASBOURG n°483 909 735 000 27 ;
- M. le Président ou son représentant M. le Vice-président à signer l'acte de vente établi par Maître THUET, Notaire à MULHOUSE ;

**2° CHARGE**

- M. le Président, ou son représentant à signer tous documents afférents.

**ADOPTE**

**(1 ABSTENTION – M. PFISTER)**

Pour extrait conforme  
A Ribeauvillé, le 10 décembre 2021

Le Président,



M. Umberto STAMILE

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.*

**Délibération n° 2021.5.77**

**Page 2/2**  
**(dont 0 page en annexe)**

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-068-246800577-20211209-2021\_5\_77-D